**AMAP Saint Germain en Laye**

Contrat CHAMPIGNONS 2021-2022

Le présent contrat est passé entre :

Angel MOIOLI,  EARL Champignonnière des Carrières, et Mme M. ……………………….….

Demeurant : rue des Carrières 78740 EVECQUEMONT Téléphone…………………………

Téléphone : 06 09 06 21 52 Courriel……………………….…..

* **CONTENU DU CONTRAT**

Le présent contrat est passé entre les consomm'acteurs et le producteur pour l’approvisionnement **bimensuel** en paniers de champignons, pendant la période définie ci-après. Les 3 variétés distribuées sont les **PARIS, les SHII-TAKE et les PLEUROTES.**

Les SHII-TAKE et les PLEUROTES ont la certification du label AB, les Champignons de PARIS sont en cours d'agrément, néanmoins la méthode de production est déjà BIO. Le producteur ouvre les portes de son exploitation à tout contrôle qui serait mandaté par le réseau des AMAP Ile-de-France ou ses ayants droit.

**Le consomm’acteur reconnaît que les aléas font partie intégrante de la production et peuvent retarder ou modifier la livraison.**

* **TERMES DU CONTRAT**

Ce contrat entre en vigueur le 13 octobre 2021 et prend fin le 28 septembre 2022, soit 20distributions (toujours semaines impaires)

Des périodes d'arrêt sont définies comme suit : 22/12/21 - 27/04/22 – 20/07/22 – 03/08/22 – 17/08/22 – 31/08/22

**Le consomm’acteur s'engage sur l’intégralité de la période pour un ou plusieurs paniers.**

* **PRIX ET CONTENU DES PANIERS**

Le producteur propose 3 types de paniers de champignons :

* PETIT PANIER 500g (uniquement PARIS) : **4****,50 €**
* PANIER TOURNANT 500g(1 variété en alternance : PARIS ou SHII-TAKE ou PLEUROTE) : **6 €**
* GRAND PANIER 1500g(500g de PARIS + 500g de SHII-TAKE + 500g de PLEUROTE) : **14 €**

Les prix des paniers sont calculés en fonction des coûts de production.

* **ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS**

Les distributions se tiennent 1 mercredi sur 2, à Saint Germain en Laye de 18H30 à 20H00.

Le consomm’acteur s’engage à venir chercher son panier sur le lieu de distribution. La récolte étant achetée à l’avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré. En cas d’impossibilité, il appartient donc au consomm’acteur de se faire retirer son panier par un tiers.

* **MODE DE PAIEMENT**

Le consomm’acteur, faisant acte d’engagement solidaire avec le producteur par l’avance de trésorerie et pour la couverture des risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, accepte de régler à l’avance l’ensemble de la récolte par 3 chèques à l’ordre **EARL CHAMPIGNONNIÈRE DES CARRIÈRES**  et datés du jour de l’engagement.

* **CHOIX DU PANIER ET REGLEMENT (en 1 ou 3 chèques)**

🔾 PETIT PANIER **90€ ou 3 x 30€**

🔾PANIER TOURNANT **120 € ou 3 x 40€**

🔾GRAND PANIER **280 € ou 3 x 93,35 €**

SIGNATURES **L'adhérent(e) : Le Producteur :**

Date :…………